Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20261110-2026_75-DE



Délibération n°3

-

2026-75 | Marché de travaux – Réfection de la toiture des vestiaires et remplacement du bardage côté sud de la salle des sports

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de novembre à 19h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 6 novembre 2026, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : Carole CHÉNAIS

| Nombre de membres du conseil | |
|---|---|
| En exercice | 15 |
| Présents | 14 |
| Votants | 14 |

| Vote | |
|---|---|
| Pour | 14 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

En présence de :
*Marion LE POGAM, André BOUDART, Marie-Joseph BLANDIN, Jacques DÉSIGNÉ, Carole CHÉNAIS, Bruno GUÉRINEAU, Yann DUBOIS, Régis RIVIÈRE, Christelle MABON, Virginie ROUXEL, Arnaud COUÉ, Julie MADOUASSE, Clément ALLAIRE, Charlène ROLLO, Philippe ROJO.*

Absent(s) : /

*Monsieur Yann DUBOIS, intéressé par l'affaire, quitte la salle.*

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'état de la toiture des vestiaires ainsi que du bardage situé côté sud de la salle des sports nécessitent des travaux de réfection afin de préserver le bâtiment, d'assurer sa pérennité et de garantir de bonnes conditions d'accueil et de sécurité des usagers.

Dans ce contexte, elle présente les devis transmis par les entreprises consultées pour la réalisation de ces travaux.

Elle précise que le montant total des travaux étant inférieur au seuil de 100 000 € HT fixé par l'article R2122-8 du code de la commande publique pour les marchés de travaux, la commune n'est pas tenue de mettre en œuvre une procédure adaptée (MAPA) et peut donc passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,

**Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de la toiture des vestiaires et le remplacement du bardage côté sud de la salle des sports,



Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20261110-2026_75-DE

**Considérant** les devis présentés par les entreprises consultées pour la réalisation de ces travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **APROUVE** le principe de réalisation des travaux de réfection de la toiture des vestiaires et du remplacement du bardage côté sud de la salle des sports,

- **DÉCIDE** de retenir les entreprises suivantes pour la réalisation de ces travaux :

    - **SARL Bompays Couverture** : travaux de réfection de la toiture des vestiaires, pour un montant de **43 176,59 € TTC**,
    - **Maison Dubois** : remplacement du bardage côté sud de la salle des sports, pour un montant de **13 791,37 € TTC**

- **VALIDE** le montant total des travaux, qui s'élève à **56 967,96 € TTC,**

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les deux devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 10 novembre 2026,

Secrétaire de séance,
Carole CHÉNAIS

Le Maire,
Marion LE POGAM

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST (MORBIHAN)